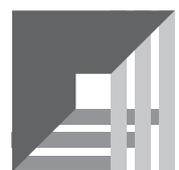


# Points de vue

sur l'Industrie Cimentière Belge

2008



FEBELCEM  
Membre de Fortea

Partenaire d'[infobeton.be](http://infobeton.be)



**FEBELCEM A.S.B.L.**  
Boulevard du Souverain, 68  
1170 Bruxelles  
Tél. : 02.645.52.11  
Fax : 02.640.06.70  
[info@febelcem.be](mailto:info@febelcem.be)  
[www.febelcem.be](http://www.febelcem.be)



*Photo de couverture*  
Arch.: Orts - Photo : L. Brandajs

*Réalisation*  
Images de marc sprl

*Editeur responsable*  
André Jasienski

## FEDERATION DE L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE BELGE

### Membres



s.A. Cimenteries CBR  
Chaussée de la Hulpe, 185  
1170 Bruxelles  
Tél. : 02.678.32.11  
Fax : 02.660.64.33  
[www.cbr.be](http://www.cbr.be)



s.A. Holcim (Belgique)  
Avenue Reine Astrid, 92  
Office Park Nysdam  
1310 La Hulpe  
Tél. : 02.634.42.00  
Fax : 02.634.43.48  
[www.holcim.be](http://www.holcim.be)



s.A. Compagnie des  
Ciments Belges « CCB »  
Grand-Route, 260  
7530 Gaurain-Ramecroix  
Tél. : 069.25.25.11  
Fax : 069.25.25.90  
[www.ccb.be](http://www.ccb.be)

### Conseil d'Administration

#### *Président*

A. Jacquemart

#### *Administrateurs*

V. Bichet  
C. Chabottaux  
H. de Penfentenyo

P. Dolberg  
B. Donceel  
L. Epple

J-P Méric

### Sommaire

Chapitre 1 : Editorial	3
Chapitre 2 : Ecologie industrielle	4
Chapitre 3 : Economie	8
Chapitre 4 : Promotion, recherche et développement	14
Chapitre 5 : Communication	22
Chapitre 6 : Le paysage social en 2008	25
Chapitre 7 : Annexe statistique	29

# 1. Editorial

***L'année 2008 demeurera certainement dans les annales comme une année paradoxale à plusieurs égards. Si l'activité économique nationale et internationale fut bel et bien secouée par des crises multiples - flambée des prix du pétrole et début de la crise financière principalement - le monde de la construction et en particulier l'industrie cimentière en Belgique ont relativement bien résisté. La consommation de ciment s'est élevée à 6.027.000 tonnes, ce qui représente une augmentation de 1,4 % par rapport à 2007 et de 4 % par rapport au volume moyen consommé au cours de la période 2003-2007.***

La consommation de ciment par habitant s'élève donc pour 2008 à 583 kg, soit 21 kg de plus que la moyenne des cinq dernières années. De plus, nos sociétés membres ont accru leurs ventes sur le marché belge de 3,1 % pour s'établir à 4.796.000 tonnes, ce qui ramène la part relative des importations de 21,8 à 20,4 %. L'année 2008 a confirmé la confiance des utilisateurs dans nos produits.

Pour 2009 par contre, l'optimisme n'est pas de rigueur. Les indicateurs sont au rouge dans quasi tous les domaines d'activités. Il en va de même pour le monde de la construction, qui devrait accuser un repli marqué en ce qui concerne la construction de logements neufs ainsi que les bâtiments non-résidentiels. On s'attend donc à une diminution sensible de la consommation de ciment en 2009. Par ailleurs, l'industrie cimentière doit faire face en ce début 2009 à une pénurie de laitier. Sous-produit issu de la sidérurgie, le laitier est un des principaux constituants des ciments de haut-fourneau. Etant donné la disponibilité de laitier de plus en plus réduite, nos membres sont contraints d'adapter temporairement leur gamme de produits.

Les membres de notre fédération sont néanmoins convaincus que le secteur de la construction contribuera une fois de plus au redressement conjoncturel à venir. Même en période de crise, investir dans le logement, les bâtiments non résidentiels et les infrastructures, c'est investir intelligemment pour le bien-être individuel et collectif et celui des générations futures.

En outre, construire en béton, avec des ciments de qualité, c'est aussi construire durablement. Le béton, par ses multiples caractéristiques, répond en effet naturellement à ce défi :

- il réduit la facture énergétique des bâtiments. De fait, l'inertie thermique d'une construction en béton permet de réduire les besoins énergétiques d'un bâtiment de l'ordre de 30 %,
- il est produit localement, il est très économique et recyclable en fin de vie,
- Il résiste particulièrement longtemps au feu et constitue un excellent isolant acoustique,
- il est constitué de matières premières naturelles et est imputrescible.

Les impacts de sa production et de son recyclage sont ainsi contrebalancés par les bénéfices environnementaux générés au cours de son cycle de vie. Au travers des perturbations conjoncturelles, les membres de FEBELCEM souhaitent maintenir le cap du développement durable. Les activités de notre Fédération s'inscrivent donc dans cette perspective et nous sommes convaincus de l'importance d'un dialogue ouvert et d'une collaboration constructive avec l'ensemble des acteurs de la construction durable.

Nous y travaillerons tout au long de cette année 2009.

André Jacquemart  
Président



André Jacquemart

Photo : diathèque FEBELCEM

## 2. Ecologie industrielle

*Année après année, l'industrie cimentière démontre sa capacité à produire un matériau de qualité tout en respectant l'environnement et les principes du Développement Durable. À ce titre, l'année 2008 aura connu des défis non négligeables concernant, notamment, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et la problématique liée aux déchets.*

**Accord de branche visant à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et à l'amélioration de l'efficacité énergétique.**

En 2007, le secteur a poursuivi les démarches et les efforts entamés dans le cadre de son accord de branche visant à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et à l'amélioration de l'efficacité énergétique. L'indice d'amélioration de l'efficacité énergétique, IEE, a été maintenu au niveau des performances obtenues en 2006 (5,5 % d'amélioration par rapport à 1999). L'indice de réduction des émissions de gaz à effet de serre, IGES énergétique, se situe - toujours en 2007 - à 88 %, pour 88,5 % en 2006. (\*)

Sur base des dispositions prévues dans l'accord de branche, le secteur procédera, en 2009, à une évaluation approfondie de l'état d'avancement des objectifs sectoriels. Cet examen scrupuleux devrait permettre de juger de la part prise par les différents projets d'amélioration, identifiés lors des audits initiaux, dans les performances enregistrées jusqu'à présent par les installations cimentières. La démarche devrait également permettre d'identifier le potentiel d'amélioration encore disponible jusqu'au terme de l'accord, à la lumière, notamment, du contexte économique et énergétique actuel.

### Emission Trading/ Réduction des GES

Le Plan wallon d'allocation des quotas pour la période 2008-2012 a finalement été approuvé par la Commission européenne en juin 2008. Au-delà de la réduction, pratiquement généralisée, de la quantité de quotas alloués à la bulle industrielle, cette seconde période d'échange de quotas d'émission risque de voir la Région wallonne imposer un mécanisme de reprise de quotas excédentaires en cours de période. Sur base des dispositions prévues actuellement, ce mécanisme est assimilable à un impôt. Voilà pourquoi, dans le contexte actuel de crise financière, le secteur étudie les voies qui pourraient permettre de ne pas pénaliser financièrement les entreprises.

En décembre 2008, la Commission européenne a approuvé son paquet « Énergie & Climat » contenant notamment la proposition de révision de la Directive Emission Trading. Tout au long de l'année, le secteur cimentier a activement travaillé à la reconnaissance du risque de carbon leakage qu'il encourt, tel que défini dans la Directive. En fonction des critères d'identification, quantitatifs et qualitatifs, prévus dans la Directive, le secteur répond d'ailleurs complètement aux conditions fixées dans ce cadre.

Sur base des orientations de la Directive en matière d'allocation des quotas, le secteur cimentier a également développé une approche spécifique en matière de référentiels sectoriels répondant aux motivations poursuivies par la Directive et par les entreprises.

(\*) Les performances du secteur relatives à l'année 2008 ne seront présentées au Comité Directeur de l'Accord de branche que dans le courant du mois de juin 2009. Elles ne peuvent donc pas être publiées dans le présent document.



Photo : diathèque FEBE

## DÉCHETS

### Taxe Région flamande

Le décret de la Région flamande du 29 décembre 2006 instaure, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, une taxe identique de 7€/tonne aux déchets destinés à l'incinération et à la co-incinération.

FEBELCEM a contesté ce système de taxation qui ne différencie pas deux modes de traitement pourtant différents tant d'un point de vue juridique (un mode de valorisation n'est pas assimilable à un mode d'élimination de déchets) qu'environnemental.

Cependant, la Cour constitutionnelle n'a pas suivi l'argumentation de FEBELCEM considérant que le législateur régional disposait d'une marge de manœuvre suffisante dans la définition de sa politique environnementale.

Ce faisant, la Cour n'a donc pas jugé utile de prendre en considération les résultats de l'analyse de cycle de vie réalisée par TNO. Cette étude a pourtant apporté la preuve scientifique que le traitement des déchets en cimenterie présentait un meilleur bilan environnemental que l'incinération.

FEBELCEM prend donc acte de cette décision tout en regrettant que la région flamande n'ait pas révisé son système de taxation à la lumière des nouvelles informations scientifiques disponibles.

Par ailleurs, en août 2007, la Ministre de l'environnement, Madame Hilde Crevits, a adressé une lettre à l'OVAM précisant quel devait être le critère permettant de distinguer les déchets pris en cimenterie principalement pour leur contenu matière (non soumis à la taxe) des déchets utilisés principalement pour leur contenu énergétique (soumis à la taxe).

Suite à un recours d'INDAVER, le Conseil d'État a rejeté cette lettre pour des raisons de forme juridique. Le critère, tel que défini par la Ministre, n'est donc pas critiqué sur le fond et reste d'application dans l'attente de plus de précision quant à sa base juridique.

### Taxe Région wallonne

Le décret fiscal relatif aux déchets a instauré une taxe d'un montant de 5 €/tonne pour la co-incinération à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Ce décret prévoit un mécanisme de remise de dette fiscale - totale ou partielle - pour le redevable qui s'engage à respecter une Charte de gestion durable des déchets.

Via cette Charte, la Région s'engage à mettre sur le marché un nombre déterminé de tonnes de déchets dont la nature et les caractéristiques seront conformes au cahier des charges cimentier. Les volumes seront déterminés sur base de prix de références ainsi que du montant de taxe théorique du redevable.

En contrepartie, les sociétés signataires de la Charte s'engagent à soumissionner au(x) marché(s) et à traiter effectivement les quantités déterminées de déchets.

Le 10 avril 2008, les Chartes individuelles de Holcim et CBR ont été validées par le Gouvernement wallon et leur signature a eu lieu, en présence du Ministre B. Lutgen, le 21 avril.



Photo : diathèque FEBE

Les différentes parties doivent maintenant tirer les enseignements d'une première année de mise en œuvre de la Charte. Cette évaluation est en cours et devra permettre d'améliorer encore son fonctionnement, tant dans l'intérêt de la région wallonne que de celui des co-incinérateurs signataires de la Charte.

### Directive-cadre déchets

Le parlement et le Conseil européens ont adopté une nouvelle Directive cadre relative aux déchets, publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne le 22 novembre 2008.

De nombreuses modifications au cadre législatif wallon existant ont été apportées par cette Directive.

L'industrie cimentière voit dans cette Directive plusieurs éléments positifs dont une définition de valorisation basée sur le principe de substitution des ressources par des déchets (un concept cher à notre industrie) mais également la reconnaissance explicite que le prétraitement des déchets fait partie de l'opération de valorisation.

La Directive introduit également deux nouveaux concepts importants qui pourraient permettre à certaines substances ou matières de sortir de la qualification « déchets » :

- Les sous-produits, c'est-à-dire une substance ou un objet résultant d'un processus de production qui n'a pas pour objectif premier de le produire.
- La procédure dite « *end-of-waste* » qui définit les conditions sous lesquelles un déchet spécifique peut cesser d'être considéré comme un déchet.

Cette Directive devra être transposée par les États membres – en Belgique, principalement par les Régions – pour le 12 décembre 2010 au plus tard.

Photo : J. Van Hevel  
Arch. : B. Albert



Dans le cadre de cette transposition, les principales préoccupations de l'industrie cimentière sont les suivantes :

1. la Directive doit être transposée de manière cohérente entre les régions afin, notamment, d'éviter qu'une substance soit considérée comme un déchet dans une région et comme un produit dans une autre ;
2. il convient d'éviter que de véritables déchets puissent échapper à la législation déchets via le statut de sous-produit ou la procédure « *end-of-waste* ». Des critères suffisamment stricts doivent être précisés au niveau européen mais également, en l'absence de critères européens, au niveau belge ;
3. Le mélange des déchets dangereux doit être autorisé s'il s'opère sous le couvert des critères définis par la Directive. Le prétraitement des déchets comprend souvent une phase d'homogénéisation de petits flux de déchets qui permet d'assurer un input stable au processus industriel. Cette opération permet d'améliorer la performance du traitement final et ne doit donc pas être entravée lors de la transposition, au risque de défavoriser certaines opérations de valorisation des déchets. Il est cependant clair que le mélange des déchets dangereux effectué dans le but d'obtenir un déchet non dangereux doit être interdit ;
4. Les législations régionales doivent, conformément à la Directive, donner la priorité aux opérations de traitement de déchets qui fournissent le meilleur bilan environnemental sur l'ensemble du cycle de vie.

### Les problématiques liées à l'extraction

Aux cinq titres qui précèdent il faut encore ajouter l'ensemble des préoccupations communes à toute l'industrie extractive, dont font partie les cimentiers ainsi que leur partenaires chaufourniers et carriers. Ces dossiers, traités dans leur globalité par les équipes de Fortea<sup>(\*)</sup>, concernent des domaines aussi importants que l'accès aux ressources naturelles, la modification des plans de secteur, la Directive et le décret sols, la gestion des déchets d'extraction, ou encore la Charte de bon voisinage co-signée par la Fédération des industries extractives de Belgique et la Fédération Wallonne de l'Agriculture.

À tous ces propos, nous prions nos lecteurs de se référer aux informations publiées dans le rapport annuel 2008 de FEDIEX. Ces informations sont toujours disponibles sur le site [www.fediex.be](http://www.fediex.be)

(\*) FORTEA est un centre de compétence multisectoriel mis en place par les fédérations professionnelles des secteurs du ciment (FEBELCEM) et des industries extractives (Fediex). Cette société de services et de lobby met à disposition de ses membres des compétences en matière d'environnement, d'études économiques et statistiques, de communication, de gestion comptable, de ressources humaines et de relations sociales.



Photo : J. Van Hevel  
Arch. : A. Vande Kerckhove

## 3. Economie

*L'activité économique de 2008 se décline en deux phases marquantes. Au cours des sept premiers mois, il y eut la flambée de l'inflation provoquée par l'augmentation du prix des matières premières et plus particulièrement des produits pétroliers. Ensuite, à la mi-septembre, la crise financière mondiale a éclaté suite à la défaillance de la désormais célèbre banque Lehman.*



Photo : J. Van Hevel  
Arch. : O. Deroo

Dans de telles conditions, la croissance de l'économie belge a atteint 1,1 % seulement en 2008, contre 2,6 % en 2007. On notera cependant que l'activité économique belge a mieux résisté que celle de la zone euro (sa croissance est en effet supérieure de 0,3 %). La raison de cette différence avantageuse réside dans la vigueur de la demande intérieure durant le troisième trimestre 2008. Cette demande a, en effet, permis un rythme de croissance de 1,2 % en Belgique contre 0,6 % dans la zone euro.

### LE MARCHE DE LA CONSTRUCTION

La croissance totale des investissements en construction ne fut pas bonne, n'atteignant que 0,5 % fin 2008, après avoir connu une progression moyenne de 4,9 % au cours de la période 2005-2007.

Cette faible croissance résulte de la diminution de la construction neuve - de l'ordre de 1,6 % - heureusement contrebalancée par la croissance de l'activité de la rénovation, qui fut supérieure à 3,5 %.

#### Le bâtiment résidentiel

Quelque 49.000 logements ont été construits en 2008 contre 54.000 en 2007, soit une franche diminution de 9 %. Le retournement de tendance - à la baisse - du logement neuf amorcé en 2007 s'est donc confirmé en 2008 (les taux de croissance de 2005 et 2006 avaient effectivement atteint respectivement 7,7 et 16,5 % et étaient redescendu à 3 % en 2007).

À l'instar de l'an passé, l'activité de la rénovation est restée particulièrement vivace, affichant une progression de 5,3 % contre 5,7 % en 2007. Cette croissance, soutenue par les mesures fiscales visant l'amélioration de l'efficacité énergétique, se situe largement au-dessus de son taux normal de croissance situé à quelque 2 %.

#### Le bâtiment non-résidentiel

Les (très bonnes) années 2006 et 2007 sont considérées comme les années de rattrapage de la période d'atonie des investissements de ce type dans la période 2001-2003. En 2008, l'activité en construction non-résidentielle neuve renoue avec son rythme normal de croissance, enregistrant une progression de 3,2 %. Cela dit, cette progression est inférieure de presque 10 % par rapport à celle de l'année 2007.

C'est ainsi que la construction de bâtiments industriels, représentant 39 % du secteur non-résidentiel, n'a progressé que de 1,1 % en 2008 après une croissance de 7,4 % au cours de la période 2005-2007 ! Les principales évolutions pour 2008 émanent de la construction de bureaux et des bâtiments du secteur de l'éducation et de la recherche, qui croissent chacun de 10 %.

La rénovation n'a pas subi de variation de son niveau de croissance habituel. Elle s'établit effectivement à 2,2 % en 2008.

### Le génie civil

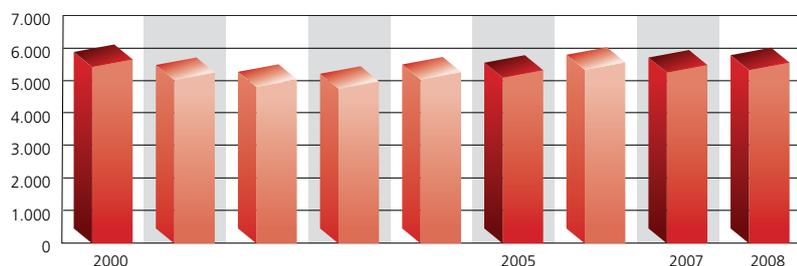
Le niveau des investissements en travaux de génie civil s'est amélioré de près d'1 % par rapport à 2007. Ce niveau atteint s'inscrit néanmoins de 7,5 % en dessous de celui de 2006, année d'élections communales.

La croissance de 2008 résulte de la hausse d'activité des travaux relatifs aux réseaux d'énergie et d'eau qui enregistrent une augmentation de 3 % et de celle des autres travaux de génie civil qui ont vu leurs dépenses progresser de 5,9 %. Par contre, les travaux d'infrastructure ont subi une nouvelle baisse de 2 %, après une chute de 17 % en 2007, soit un repli de près de 20 % par rapport au volume des dépenses de 2006.

### LA CONSOMMATION DE CIMENT GRIS EN BELGIQUE

Le volume de ciment consommé s'élève à 6.027.000 tonnes à fin décembre 2008. Il enregistre ainsi une progression de 1,4 % par rapport à la consommation de 2007. En outre, il se situe à seulement 1,6 % du niveau record de l'année 2000 (soit 100.000 tonnes de moins). Le niveau atteint en 2008 est également supérieur de 4 % au volume moyen consommé au cours de la période 2003-2007. La consommation de ciment par tête d'habitant en Belgique s'élève, pour 2008, à 583 kg, soit 21 kg de plus que la moyenne des cinq dernières années.

(en milliers de tonnes)

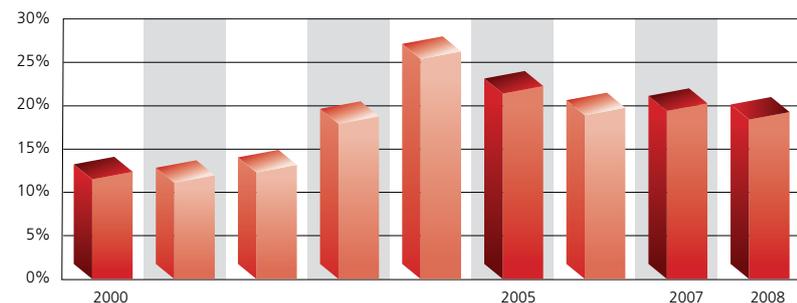


Source : FEBELCEM

### LES IMPORTATIONS DE CIMENT GRIS EN BELGIQUE

Le tonnage de ciment importé en 2008 s'élève à 1.228.000 tonnes contre 1.295.000 tonnes en 2007. Les importations enregistrent ainsi une diminution de 5 % et de fait, voient également leur part de marché rétrécir de 1,4 %.

Si l'on compare la situation actuelle avec le niveau record de 2004, on constate que le volume importé s'est contracté de 22 % et que son taux de pénétration a été ramené de 27,4 % à 20,4 % en 2008.



Source : BNB / FEBELCEM

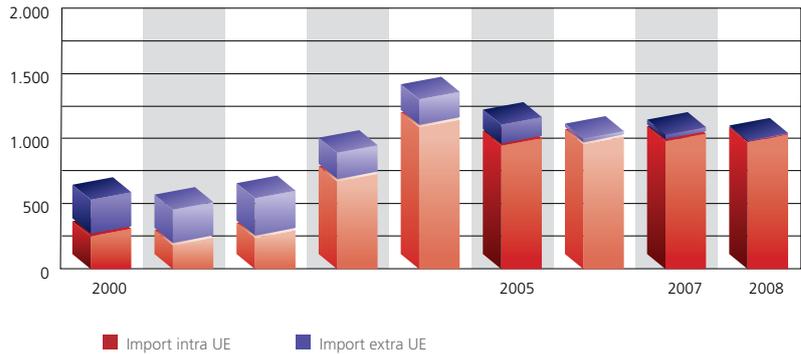


Photo : J. Van Hevel  
Arch. : A-K Verdictt

En ce qui concerne les provenances, seules 80.000 tonnes sont issues d'origine non-européenne. La majorité de l'import - 1.148.000 tonnes ou 93,5 % - provient donc des pays européens (le principal fournisseur restant l'Allemagne).

En regard de l'année 2007, les importations extra-communautaires accusent une chute importante de 46 %, tandis que le volume intra-communautaire atteint un niveau identique.

(en milliers de tonnes)



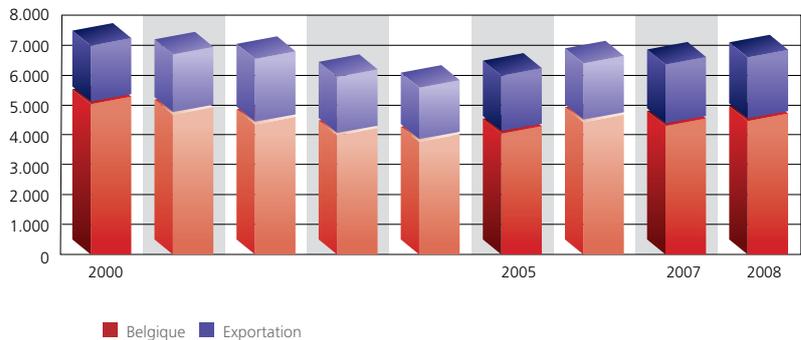
Source : BNB / FEBELCEM

### LES LIVRAISONS DES MEMBRES

Le volume total de ciment livré par les membres de FEBELCEM en 2008 s'établit à 7.135.000 tonnes, chiffre en progression de 3 % par rapport au volume livré en 2007.

Le résultat enregistré s'affiche comme étant la meilleure performance depuis l'année 2000. Il s'établit effectivement à 5 % du record historique.

(en milliers de tonnes)



Source : FEBELCEM



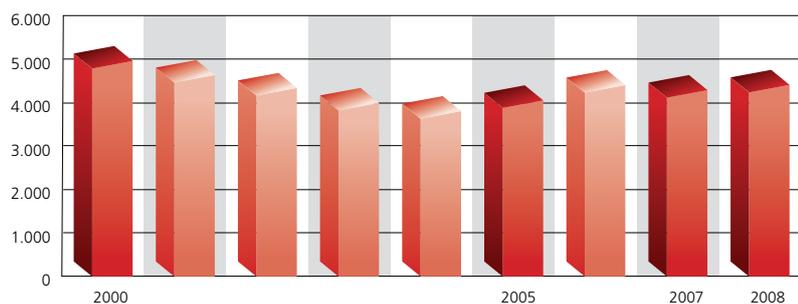
Photo : J. Van Hevel  
Arch. : F. Delvaux

### LIVRAISONS SUR LE MARCHÉ BELGE

Les livraisons des membres sur le marché belge s'élevèrent à 4.796.000 tonnes à fin décembre 2008. Elles enregistrent une augmentation de 3 % en comparaison avec le volume des membres livré l'an passé.

Le niveau de 2008 est en outre supérieur (de plus de 7 %) à la moyenne des cinq dernières années.

(en milliers de tonnes)

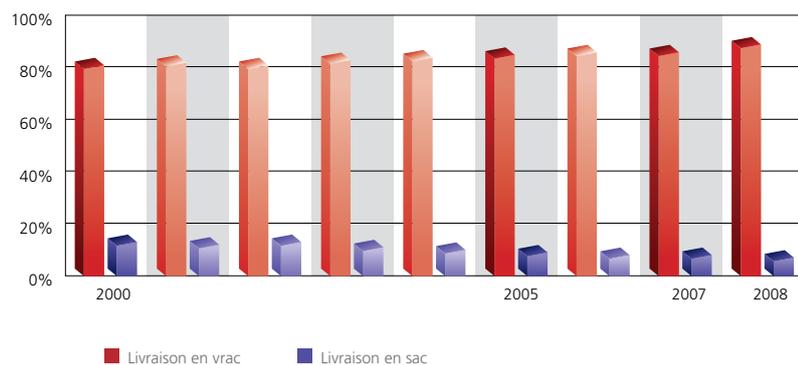


Source : FEBELCEM

### Les livraisons des membres par mode de conditionnement

La part relative des livraisons en vrac a une nouvelle fois progressé en 2008. Elle représente aujourd'hui 90 % du volume des membres livré sur le marché belge. À titre comparatif, cela représente une progression de 1 % en regard de l'an dernier, mais de 9 % par rapport à 1998.

Cette évolution témoigne de l'utilisation accrue des produits en béton manufacturés et préparés.



Source : FEBELCEM



Photo : J. Van Hevel

Arch. : A-K Verdickt



Photo : diathèque FEBE

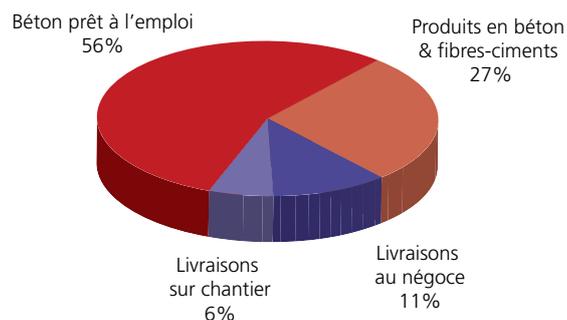
### Évolution des livraisons des membres par catégorie d'acheteur

Les livraisons des membres aux centrales à béton ont une nouvelle fois augmenté en 2008, tant en volume qu'en part relative. Avec 2.690.000 tonnes absorbées en 2008 elles progressent de 4,5 % par rapport à 2007 et voient leur représentativité par rapport au total des livraisons des membres passer de 55,3 à 56,1 %. On notera, en outre, que cette part relative a augmenté de 5 % depuis le début de la décennie.

Les produits en béton et fibres-ciment ont également progressé. Leur croissance sur une année s'élève à 5 % et ils maintiennent ainsi leur taux d'absorption des volumes des membres à quelque 26,5 % (niveau moyen depuis 1995).

Les livraisons aux entrepreneurs enregistrent une croissance de 9 % en 2008 pour s'établir à 295.000 tonnes. Cette catégorie enregistre la plus forte croissance en 2008, ses volumes ayant augmenté de 9 % par rapport à 2007.

Ces progressions ont une nouvelle fois déforcé le secteur du négoce, dont les livraisons ont été réduites de 9 % en un an et dont la part relative a été ramenée à 11 % (soit une perte de représentativité de 1,7 % par rapport à 2007). Le poids des livraisons vers ce secteur est en constante diminution depuis l'année 2000. Rapporté à l'année 1995, les livraisons au négoce ne représentent même plus 50 %.



Source : FEBELCEM

### PERSPECTIVES DU MARCHE DE LA CONSTRUCTION

Les perspectives de la construction pour 2009 s'inscrivent clairement dans un contexte de récession. En effet, dans ses prévisions de février 2009, le Bureau du Plan table sur une croissance négative de l'économie belge de l'ordre de 1,9 % en parallèle avec la moyenne de la zone euro.

#### Le bâtiment résidentiel

Après une croissance de plus de 24 % au cours de la période 2005-2006, la dynamique de la construction de logements neufs s'est érodée en 2007 avec une progression de quelque 3 % seulement. Le retournement de 2008 (une baisse de 9 %), était donc attendu par les prévisionnistes. C'est dans ce contexte que 2009 s'inscrit également, mais peut-être dans une ampleur moindre en raison de la diminution du taux de TVA.

Globalement, les analystes tablent sur la construction de quelque 48.000 logements neufs pour 2009. Ce qui est loin des 55.000 logements construits en 2006. Parmi les facteurs qui pourraient affaiblir encore cette prévision, figurent le spectre du chômage et le resserrement des conditions d'octroi des prêts hypothécaires. Pour ce qui concerne le chômage, son impact sur la construction neuve s'avérerait double : d'une part il est un frein à la décision de construire, et d'autre

part il représente un risque accru de ventes forcées de logements entraînant inéluctablement une baisse de prix des logements existants au détriment de la construction de logements neufs.

Par ailleurs, grâce à la poursuite de l'application des incitants fiscaux en faveur des économies d'énergie, le secteur de la rénovation devrait encore connaître une croissance positive de son activité. Même si son taux d'accroissement sera plus faible qu'en 2007 et 2008, il devrait atteindre 3 %, ce qui est un niveau supérieur par rapport à son rythme normal d'accroissement (établi à quelque 2 %).

### Le bâtiment non-résidentiel

Comme évoqué plus haut, le retournement de tendance pour le bâtiment non-résidentiel a été amorcé en 2008 avec une croissance de 3 % seulement, après une période de rattrapage concrétisée par une hausse des investissements de 20 % au cours des années 2006 et 2007.

Si les prévisions établies à l'automne 2008 envisagent une baisse de 6 % pour l'année 2009, les informations recueillies depuis lors laissent planer des doutes sur l'ampleur de la baisse qui pourrait être plus importante que prévu. En effet, la crise actuelle entraîne le gel des investissements des entreprises (qui sont dans l'expectative quant à l'évolution de l'activité économique des prochains mois) et engendre des plans de rationalisation en lieu et place de plans d'expansion, influençant de ce fait la construction neuve.

En ce qui concerne la rénovation, le rythme de croissance ne devrait pas varier par rapport au rythme d'évolution tendanciel : soit une hausse de quelque 2 %.

### Le génie Civil

Une évolution positive est attendue pour le génie civil en 2009. Les dernières prévisions du Bureau du Plan tablent sur une croissance de plus de 6 %. Cette évolution s'inscrit, comme par le passé, dans la phase ascendante d'un cycle conjoncturel lié aux élections.

Ici aussi comme dans les autres secteurs de la construction, le doute plane sur la prévision en raison des difficultés financières que rencontreront les pouvoirs communaux, à une hausse sensible des besoins des CPAS en raison de l'augmentation du nombre de chômeurs et à la diminution de leurs revenus induits par l'absence de dividendes perçus de la part des banques (de DEXIA notamment).

En ce qui concerne les plans de relance des différentes instances, la mise en application de ceux-ci ne devrait pas être effective avant le dernier trimestre 2009 et ne devrait dès lors pas être prise en compte pour cette année.

### LES INVESTISSEMENTS EN CIMENTERIE

Les membres de FEBELCEM ont investi 24,9 millions d'euros au cours de l'année 2008. L'affectation principale de ces investissements s'est portée sur les dépenses d'entretien, de modernisation et de sécurisation des installations.



Photo : L. Brandajs

## 4. Promotion, recherche et développement

*L'année 2008 marque, pour le département «Promotion, Recherche et Développement» (PRD) de FEBELCEM, le lancement du nouveau Business Plan fixant les objectifs pour les années 2008-2012.*

Le Business Plan décrit l'ensemble des objectifs et des actions envisagées pour les cinq années à venir. Il se veut complet et ambitieux, mais reste un outil de travail évolutif. Il est décliné annuellement en plans d'actions qui, eux, sont accompagnés d'un budget de fonctionnement annuel.

Le rôle du département Promotion, Recherche et Développement est d'apporter à tous les acteurs de la construction la formation, l'information et l'assistance technique nécessaires sur le produit et ses applications.

La consommation de ciment en Belgique reste élevée en regard des pays avoisinants. Le maintien d'une telle consommation reste donc un défi important, directement lié à la conjoncture et au développement économique et social du pays. La Belgique est un petit pays, très densément peuplé, ce qui limite les surfaces habitables et l'obligera, à terme, à revoir sa politique foncière. D'autre part, il semble que plus le pays soit développé, moins il consacre d'argent à ses infrastructures.

L'attention doit également être attirée sur un particularisme important : la Belgique est divisée en trois régions et deux langues principales y sont parlées, le néerlandais et le français. Cette situation oblige de nombreux travaux de traduction et une multiplication des documents car de nombreux architectes, donneurs d'ordre et bureaux d'études travaillent dans les deux langues nationales et sollicitent donc les informations dans les deux langues.

En plus, au niveau du cadre législatif et normatif, il existe souvent des différences entre les trois régions : les cahiers des charges des travaux publics, la mise en application de la Directive européenne sur les Performances Énergétiques des Bâtiments, la réglementation des granulats recyclés, etc. constituent des exemples parlants.

Là aussi, le département Promotion, Recherche et Développement doit suivre de près l'évolution de ces travaux dans les trois régions.

Dans le Business Plan, les activités du département ont été subdivisées suivant trois axes de promotion :

- Le bâtiment,
- Le génie civil, la route, l'agriculture et l'environnement,
- La technologie et la formation.

Parmi les axes stratégiques développés, l'accent est mis sur **la construction et le développement durable**. Des recherches ciblées sur les matériaux, la technologie, les concepts constructifs des bâtiments et l'évolution de l'habitat sont entreprises. Pour assurer la pérennité des constructions en béton, l'accent est mis sur la qualité des matériaux et des produits, par le recours à des matériaux certifiés BENOR.

Le département développe encore des contacts privilégiés avec le monde des architectes et les écoles d'architecture.

Depuis quelques années, il s'adresse également aux candidats bâtisseurs et ce en partenariat avec toutes les fédérations membres de la plate-forme « infobeton.be »

Pour atteindre tous ses objectifs, le département s'est toujours appuyé sur divers piliers qui sont :

- la connaissance, l'expertise et les assistances techniques ;
- un réseau de contacts privilégiés dans tous les secteurs de la construction ;
- l'information, le suivi de développements technologiques, des publications de qualité, la communication, l'organisation de cours et de conférences, le développement de « l'école du béton »...

Ces piliers sont fondés sur des principes de travail qui permettent de pérenniser les actions entreprises sur le long terme à savoir :

- la qualité,
- la crédibilité,
- l'objectivité.

Parmi les actions réalisées en 2008, seules les plus saillantes sont reprises ci-après :

### Publications FEBELCEM

#### • Construire en béton 2008/09

L'édition 2008/2009 de « Construire en béton » a été publiée en novembre dernier. Pour rappel, cette publication est une revue d'architecture internationale éditée tous les deux ans. Elle s'attache à décrire avec pertinence les divers bâtiments qui ont été soigneusement sélectionnés. La diversité des projets, la matérialisation du concept et les qualités architecturales exprimées forment les principaux critères de choix de ces bâtiments. Parmi les huit projets présentés, deux sont belges. Il s'agit du bâtiment « Atlas » à Anvers (bureau d'architecture META) et du théâtre « Le Manège » à Mons (Arch. P. Hebbelinck).

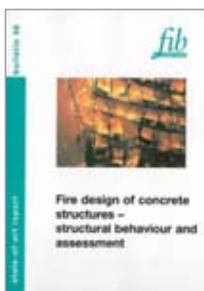
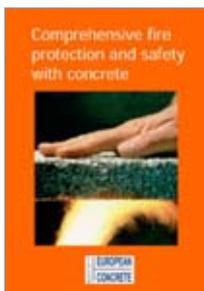
Le Rédacteur en chef, Martin Tschanz, le photographe Kim Zwarts et l'infographiste Miriam Bossard ont bien sûr joué un rôle fondamental dans le succès final de ce bel ouvrage.

« Construire en béton » est édité par « BETONSUISSE Marketing AG », « Cement&BetonCentrum » et FEBELCEM. Les partenaires ont pour noms « ATIC », « BetonMarketing Deutschland Nord, Ost, Süd und West », « Irish Concrete Federation », « Oficemen », « TçMB » et « VÖZ ». La publication paraît en anglais, espagnol, français, portugais, allemand, et néerlandais. Elle est imprimée à 32.000 exemplaires. Tout architecte belge inscrit à l'ordre des architectes en a reçu un exemplaire. À cet envoi fut joint un formulaire d'enquête posant notamment des questions sur l'opinion des architectes à propos de « Construire en béton ». Les résultats de cette enquête seront analysés dans le courant de l'année 2009. Enfin, « Construire en béton » sera diffusé cette année dans les écoles d'architecture.

### Publications en partenariat - recherches

- Une brochure du CRR intitulée « Revêtements drainants en pavés de béton » a été publiée dans le cadre de la guidance technologique « Pavages drainants : un revêtement écologique et durable au sein d'une gestion intégrale des eaux », avec le soutien actif de « IWT-Vlaanderen », FEBELCEM, FEBE et FEBESTRAL (notre collègue Luc Rens était membre du groupe de travail).





- Nous participons aussi à l'élaboration de normes et textes d'agrément techniques en collaboration avec Probéton, COPRO, Seco, BCCA, CRIC, CSTC.
- Nous suivons des groupes de recherches (CSTC, IWT, CEP LIN MET...) dédiés à la durabilité, au SCC (le béton auto plaçant), aux inhibiteurs de corrosion, aux bétons à ultra-hautes performances, aux concepts de famille...
- Au niveau de la Région Wallonne, nous collaborons, avec de nombreux acteurs de la construction dont notamment les membres du PMC (Producteurs de matériaux de construction), à la confection d'un cahier des charges type pour les bâtiments publics wallons sur base de celui de la Société Wallonne du Logement. Le MET mandaté par la Région et assisté du CSTC en assure le pilotage.
- Au niveau national, nous avons participé notamment à la rédaction des annexes nationales belges aux Eurocodes de calcul béton (EN 1992-1-1-ANB partie générale et EN 1992-1-2-ANB feu) et à la publication de l'annexe nationale à l'Eurocode 1 – actions sur les structures exposées au feu (EN 1991-1-2-ANB :2008). Les normes de calcul liées à l'incendie sont particulièrement importantes puisqu'elles constituent de plus en plus la référence pour satisfaire à l'exigence essentielle réglementée en Belgique de longue date : la sécurité en cas d'incendie.
- Au niveau de la plateforme européenne du béton (ECP), nous avons contribué à la réalisation
  - de deux publications relatives à l'Eurocode 2 (calcul des structures en béton) intitulées « Eurocode 2 Worked Examples » (120p) et « Eurocode 2 Commentary » (168p).
  - de la publication « Comprehensive fire protection and safety with concrete » (32p)Ces trois publications sont téléchargeables depuis le site [www.europeanconcrete.eu](http://www.europeanconcrete.eu)
- Au niveau de la Fédération internationale du béton (FIB), la publication du bulletin 46 consacre le travail du groupe auquel nous avons pris part depuis 2001. Il est intitulé : « Fire design of concrete structures – structural behaviour and assessment » (210 p)
- Nous suivons également des commissions au niveau européen (NBN E 351 : substances dangereuses, NBN E 350 : construction durable,...).
- Collaboration étroite avec la FEBE en ce qui concerne le marketing et les publications de Belblock, groupement de producteurs de blocs béton de qualité.

#### Conférences

- En collaboration avec le CIAUD (Centre d'Information de l'Architecture, de l'Urbanisme et du Design) et la revue A+, FEBELCEM a organisé cette année une conférence au Palais des Beaux-Arts (BOZAR) de Bruxelles qui a attiré plus de 800 participants. L'orateur était Anne Lacaton du bureau d'architecture Lacaton & Vassal. À l'occasion de cette conférence, un article intitulé « L'espace comme luxe durable » fut publié dans le magazine d'architecture « A+ » (n° 124). On peut y lire notamment que le développement durable doit être envisagé dès l'élaboration du projet de construction (il n'est pas seulement lié à une méthode d'application ou à des exigences extérieures). L'espace, même dans la perspective du développement durable, doit être considéré comme un luxe accessible pour tous.

- FEBELCEM poursuit la tradition d'organiser des journées de contact qui rassemblent tous les acteurs de la route et / ou du génie civil. Le 30 septembre 2008, plus de 380 personnes venues de toute la Wallonie et de Bruxelles ont participé à Anhée à une journée d'étude sur les « Revêtements en béton de ciment ».
- La nouvelle formule des workshops pour les spécialistes en revêtements en béton, organisés pour la 1<sup>ère</sup> fois avec succès en 2007, a été reprise en 2008 : le 19 mars au Faculty-Club à Leuven pour la Flandre et le 24 avril au Château de Limont pour des représentants du SPW Liège et Verviers.
- Enfin, de nombreuses formations, conférences ou cours ont été assurés par des ingénieurs du département dans les domaines du bâtiment, de la route et du génie civil et dans celui de l'agriculture, tant en Belgique qu'à l'étranger.

### Assistances Techniques et projets routiers marquants

Dans le domaine des routes en béton, maîtres d'ouvrage, bureaux d'étude, entrepreneurs font régulièrement appel à FEBELCEM comme à un centre d'expertise où des assistances techniques sont octroyées tant dans la phase de conception des projets que dans celle de l'exécution ou encore, en service après-vente, en cas de dommages ou de dégâts constatés.

En 2008, le département a assuré avec l'aide de son Centre de Recherche pour l'Industrie cimentière, le CRIC, pas moins de 77 assistances techniques. Parmi ces assistances techniques, 36 interventions ont été réalisées au stade de la conception des projets (études, cahier des charges...), quinze déplacements sont intervenus sur chantier, lors de la réalisation des projets et 26 interventions ont concerné des dégâts survenus durant la durée de vie des ouvrages.

Le secteur de la route reste le domaine de prédilection de ce service ( $\pm 90\%$  des interventions en 2008). Les autres demandes se situent dans le domaine des sols en béton polis (sols industriels), des bâtiments, de l'agriculture et enfin de l'épuration des eaux.

Parmi les assistances réalisées, quelques projets suscitent un intérêt particulier, à savoir :

- La reconstruction d'une partie de la E17 entre Anvers et Gand, à hauteur de St Nicolas, ou un nouveau revêtement silencieux en béton armé continu a été placé ;
- Une bande de circulation pour autobus en dalles de béton goujonnées (Liège Guillemins) + l'aménagement de gares de bus (Jemeppe-sur-Meuse, Charleroi)
- Zone de parking en dalles de béton goujonnées pour poids lourds le long de l'autoroute E40/A3 en province de Liège ;
- La reconstruction d'une partie de l'aérodrome d'Ostende avec des fondations en béton sec compacté ;
- La deuxième phase de la rénovation de la E34/N49, sur trois kilomètres, à Melsele par un béton armé continu, placé en deux couches avec l'utilisation de béton recyclé dans la sous-couche ;
- L'étude d'un béton lavé légèrement coloré pour le revêtement d'une ligne de tram sur le « Korenmarkt » et la « Braunplein » à Gand, en collaboration avec le bureau d'études Technum et le bureau d'architecture « Robbrecht et Daem » ;
- L'étude en termes de conception et d'établissement des clauses techniques du Cahier Spécial des Charges pour la rénovation complète de l'Avenue du Port à Bruxelles et de la partie de la rue Claessens qui la prolonge (environ 1,6 km entre la place Saintelette et le square Jules de Trooz). Ce chantier devrait débuter dans le courant du premier semestre 2009. Le réaménagement de l'avenue du Port fait partie des interventions nécessaires pour le développement de la zone d'entreprises portuaires ainsi que pour celui du site de Tour & Taxis. L'ancienne chaussée pavée ne



Photos : FEBELCEM



répondant plus aux contraintes de circulations actuelles, une attention particulière a été portée sur le choix du futur revêtement de la chaussée qui devait répondre aux sollicitations des poids lourds et offrir un aspect permettant son intégration dans un tissu urbain. Le choix d'un revêtement en béton coloré lavé s'est rapidement imposé tant pour la chaussée que pour la piste cyclable bidirectionnelle. La nouvelle chaussée sera constituée d'un revêtement en béton armé continu mis en œuvre en bicouche, la couche supérieure sera un béton coloré en brun de granulométrie 0/6 afin d'obtenir un bon confort de roulement ;

- L'aménagement de revêtements industriels en dalles de béton (site Comet à Obourg, Mont Saint Guibert...).

### Événements

#### • Concours international d'architecture

En 2003, les fédérations cimentières de huit pays européens ont mis sur pied un concours international pour étudiants en architecture. En 2007, le 3<sup>ème</sup> cycle, dont la coordination internationale est assurée par FEBELCEM, a été lancé. Y participaient les industries cimentières des pays suivants : la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, la Turquie, l'Irlande, l'Espagne, la Suède et la Norvège. Juan Herreros du bureau d'architecture espagnol Abalos & Herreros en était le « curator ». Il avait choisi comme thème « implicit performance » avec comme sous-titre « exploring the hybrid condition ». 63 étudiants, venus de dix écoles d'architectures belges différentes, ont réalisé un projet pour le concours. Après une sélection réalisée par les écoles elles-mêmes, 18 projets ont été présentés au jury belge constitué de Messieurs Adrien Verschure, Dirk De Meyer, Kersten Geers, Manuel Rocha de Aires Mateus, Olivier Bastin et Rob Nijssse. Le premier prix ex æquo fut partagé par les trois étudiants suivants : Berten Vandaël et Wouter Dreessen de la Haute Ecole Provinciale « Limburg PHL – Architectuur », ainsi que Radim Louda de l'Institut Supérieur d'Architecture « La Cambre ». Hans Ooms, de la Haute École Provinciale « Limburg PHL – Architectuur », a obtenu une mention d'honneur. La remise des prix s'est déroulée le 19 novembre 2007 au sein de la Haute École Provinciale du Limbourg.

Les lauréats de chaque pays participant ont suivi une « Master Class » qui s'est déroulée du 3 au 9 août 2008, dans les salles du « deSingel » à Anvers, sous la direction de Juan Herreros. Des panneaux reprenant les projets des divers vainqueurs ont été exposés durant le dernier Concrete Day. En 2009, une publication sera consacrée à ce troisième cycle.

• Soulignons encore les conférences traitant des technologies liées au béton (en relation avec l'architecture) et le salon annuel « Education » qui attirera plus de 600 étudiants visiteurs.

• Nous avons organisé une conférence de presse sur la première maison passive en béton en Wallonie et participé à l'élaboration du dossier béton de l'émission de la RTBF « Une brique dans le ventre » qui a traité de la maison passive mais aussi de sols en béton poli décoratif.

• Nous participons à de nombreuses expositions et congrès nationaux (journées d'études) et internationaux dont :

- Le Salon des Mandataires publics wallons (Marche-en-Famenne, 14 au 15 février 2008) ;

- « De Dag van de Openbare Ruimte » (Edegem, 12 et 13 mars 2008) ;

- « 9<sup>th</sup> International Conference on Concrete Pavements » (17-21 août 2008) à San Francisco, où FEBELCEM avait en charge un workshop international traitant des revêtements en béton armé continu ainsi que deux contributions pour le congrès ;

- « SURF 2008 » (20-22 octobre 2008) à Portoroz, Sloveie, un congrès organisé par l'Association internationale des routes AIPCR, sur les caractéristiques de surfaces des routes, avec une contribution de FEBELCEM traitant des caractéristiques des routes en béton actuelles ;
- « Croatian Forum on Concrete Roads » (28 octobre 2008) Zagreb, où FEBELCEM était invitée pour donner une présentation sur les routes agricoles en béton ;
- « Cinquième Assise de l'Assainissement Non Collectif » à Lons-le-Saunier en France (les 15 et 16 octobre 2008) où une présentation a été donnée par FEBELCEM à la demande de préfabricants belges de citernes et de systèmes d'épuration individuelle en béton ;
- Le congrès ECRA à Prague, le 16 mai 2008 ;
- Le symposium « Passive House » à Bruxelles, le 12 septembre 2008 ;
- La journée sur la réparation des bétons (Fereb et CSTC) à Beez le 17 septembre 2008 ;
- Les journées du Printemps de l'environnement organisées par le Cabinet du Ministre Paul Magnette.

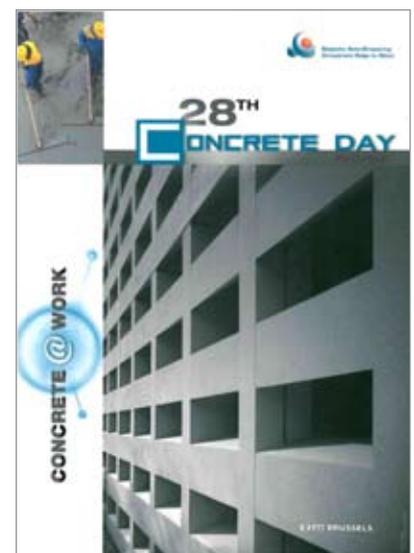
FEBELCEM a déménagé ses bureaux au Boulevard du Souverain le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

### Le Groupement Belge du Béton (GBB)

Le Groupement Belge du Béton a été créé en 1980. Il a pour but de réunir tous ceux qui sont intéressés par les applications du béton dans la construction afin de valoriser, de partager et de diffuser l'expérience et la connaissance de ce matériau sous tous ses aspects. Les membres sont issus des universités et écoles supérieures, des administrations nationales et régionales, des institutions techniques (centres de recherche, bureaux de contrôle, ...) et des associations professionnelles d'entrepreneurs et d'industriels.

Le Département Promotion, Recherche & Développement de FEBELCEM soutient activement les activités du Groupement Belge du Béton et collabore étroitement à son développement en assurant notamment son Secrétariat Général et l'organisation de toutes ses activités.

- La 28<sup>ème</sup> Journée du béton, rebaptisée « Concrete Day », a pris ses quartiers au palais 1 du Parc des Expositions de Bruxelles. Plus de 1000 personnes étaient présentes. Lors de cette journée, le thème « Concrete@Work » a été abordé sous différents angles : la formation a été l'axe central de cette journée. Ce thème fait notamment référence à ce qui fait la richesse du secteur : le savoir-faire de tous ceux qui sont impliqués dans la production des éléments en béton, la fabrication du béton, les travaux sur chantier, la conception et le dimensionnement des constructions. Le programme des conférences est toujours disponible sur le site du GBB. La matinée s'est achevée par une Conférence-Table Ronde ayant pour thème la formation dans la construction, sous la direction de Gabriel Delporte. Durant l'après-midi des workshops interactifs ont été organisés pour permettre aux entreprises de présenter de nouveaux produits ou nouvelles techniques. Ces workshops sont aussi une vitrine pour les organismes de recherche et universités qui ont partagé certains résultats de leur recherche. La journée s'est achevée par la remise de trois prix importants : le Prix d'études 2008, le Dexia Concrete Student Contest et le Belgian Concrete Excellence Award.





Photos : FEBELCEM

- Le GBB a organisé :
  - en collaboration avec la K VIV, une journée d'étude consacrée au béton armé avec des fibres à laquelle 70 personnes ont participé ;
  - en collaboration avec NAV - CSTC - FEBELCEM - FSBP – FEBE, des soirées d'informations sur les nouveaux développements dans le domaine des bétons spéciaux. 600 personnes ont participé à ces soirées d'information principalement destinées aux architectes ;
  - avec le soutien du CSTC, FEREB et Cobomedia une journée d'étude qui avait pour thème « Un nouveau regard sur la réparation du béton » et à laquelle 70 personnes ont participé ;
  - en collaboration avec la K VIV et la société Van Haut une soirée d'information sur les coffrages à laquelle 110 personnes ont participé ;
  - en collaboration avec la K VIV, une visite de chantier au Gaardeniersbrug à Gent à laquelle 110 personnes ont participé ;
  - une visite du chantier RER entre la gare d'Ottignies et la bifurcation de Louvain-la-Neuve sur la ligne L161 ;
  - une visite du projet Monovolume et de la Arteveldehogeschool à Gent.
- Les cycles de cours de technologie du béton 2008 connaissent toujours le même succès :
  - 12.02.2008 – 27.05.2008 : cycle de cours à Gent - 56 participants ;
  - 26.09.2008 – 18.12.2008 : cycle de cours à Louvain-la-Neuve - 49 participants.
- Avec le soutien d'infobeton.be, le GBB a pris la décision d'engager un responsable des formations. Anastassia Kastelis est entrée en fonction en tant que Coordinatrice - Formation auprès du GBB le 19 mai 2008. Suite à cet engagement, le GBB a entamé le développement de l'école du béton : détection des besoins en formations, élaborations et propositions de nouveaux cours et modules, chèques formations, labels de qualité, partenariats...
- Le GBB s'est attelé à rédiger un cours élémentaire sur le matériau béton, cours qui sera dispensé en 2009.
- Fin 2008, le GBB a réalisé l'édition 2009 du livre de technologie du béton dans sa version néerlandaise. Il a été imprimé début 2009 à plus de 1000 exemplaires.
- Les conclusions de la journée d'étude sur le béton apparent, organisée par le GBB en 2007, ont conduit en 2008 à la création d'un groupe de travail. Celui-ci s'est fixé comme objectif de rédiger un document normatif et un mode d'emploi pour le béton apparent.

## infobeton.be

- Le premier trimestre de l'année est tout entier placé sous le signe de Batibouw. Pour l'édition 2008, les organisateurs avaient choisi comme thème central le « Développement Durable » sous toutes ses facettes. Trop souvent, la durabilité est réduite aux seuls aspects environnementaux, laissant les dimensions économiques et sociales à l'arrière-plan.

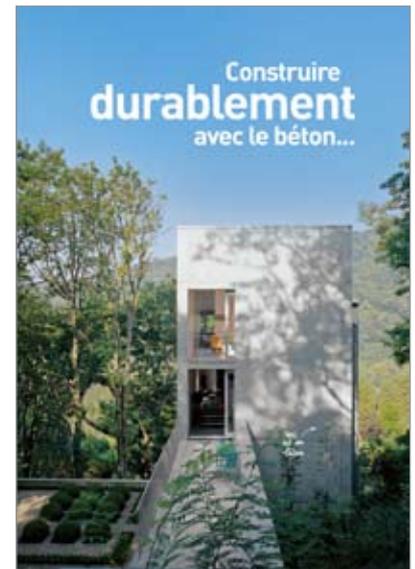
« Agir correctement », aujourd'hui et avec le regard porté sur l'avenir, voilà le défi de la construction durable. Se soucier du bien-être d'aujourd'hui et de demain... Le béton nous aide en cela grâce à ses propriétés intrinsèques, mais aussi à la connaissance et au savoir-faire des producteurs. Voilà pourquoi le béton fait tout naturellement partie intégrante du concept de construction durable.

Dans une publication (« Construire durablement avec le béton ») destinée au candidat bâtisseur, ce message a été illustré avec beaucoup de pertinence. Cet imprimé a été distribué aux visiteurs du stand infobeton.be lors de Batibouw. Il démontre de quelle manière le secteur dans son ensemble - avec ses très nombreux produits et applications béton - répond parfaitement aux exigences du triangle « Écologie/Économie/Société ».

Cette publication est conçue comme une farde, rassemblant une série de fiches informatives publiées aux cours des années précédentes. Ces fiches fournissent de l'information pratique. Dans chaque projet de construction, le candidat bâtisseur cherche des réponses aux questions et exigences les plus courantes : le confort thermique, le confort acoustique, la sécurité incendie, les aspects esthétiques, les garanties de qualité, la conservation des eaux de pluie, les aménagements intérieurs et extérieurs, etc. Chaque fiche apporte un éclairage sur les solutions apportées par le béton, préfabriqué ou prêt-à-l'emploi... En d'autres mots : la durabilité mise en pratique !

Le stand a gagné, une fois de plus, l'Award du meilleur accueil dans la catégorie des stands de plus de 70 mètres carrés. Ce succès est lié très certainement à la cuisine en béton très design qui occupait un espace important sur le stand. Cette cuisine aura permis à un chef coq d'attirer et de satisfaire les visiteurs par ses exquises bouchées cuisinées...

- infobeton.be était présent au salon Concept & Build les 6 et 7 novembre 2008.
- infobeton.be a participé au salon Energie & Habitat du 21 au 24 novembre 2008.
- Fin 2008, infobeton.be a mené une enquête auprès du grand public et du candidat bâtisseur concernant leur perception du béton. Nous reviendrons plus en détail sur les résultats de cette enquête en 2009.
- En 2008, infobeton.be et FEBELCEM sont devenus membres du cluster CAP 2020, qui est un groupement wallon d'entreprises de la construction, rassemblant constructeurs, architectes, producteurs et fournisseurs de matériaux et services qui adoptent l'objectif européen de 2020 en matière de réduction massive de la consommation d'énergie.



## infobeton.be

## 5. Communication

*L'équipe Communication de FEBELCEM a diversifié toujours plus ses interventions en cette année 2008. Outre l'amélioration de l'image du produit béton et la défense d'un processus industriel fiable et respectueux de l'environnement, il s'agit aussi désormais de veiller à la performance des outils de communication de partenaires toujours plus nombreux.*

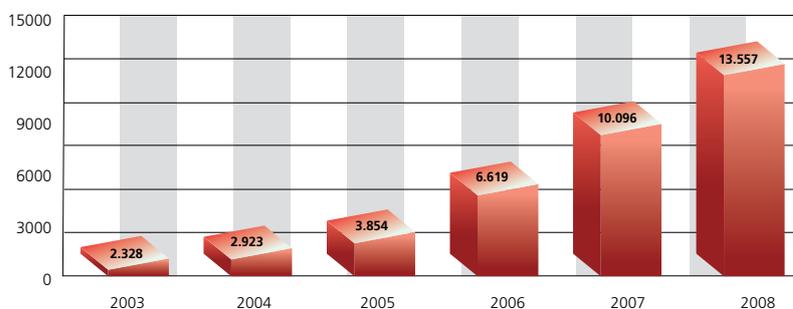
Toute entreprise qui communique aujourd'hui se doit d'avoir des outils informatiques présents et dynamiques. Internet est incontournable, et les secteurs liés au ciment et au béton en sont très conscients.

Le site [www.infobeton.be](http://www.infobeton.be), géré depuis deux ans maintenant par la cellule Communication de FEBELCEM, entre dans une phase de consolidation. Outre la gestion quotidienne, le lancement de quatre newsletter infobeton et d'un concours lié à Batibouw ont permis de fidéliser les internautes et de dynamiser un taux de visites qui est en croissance (10.000 visiteurs par mois pour 2007 / 11.000 pour 2008).

Lors du deuxième semestre 2008, une réflexion s'est portée quant au fond informatif proposé par le site. De cette réflexion est née une nouvelle rubrique consacrée entièrement au béton et à l'énergie, ainsi que des projets porteurs d'avenir comme la mise en ligne d'un « Blog béton » et d'un sondage qualitatif... Gageons que ces deux outils - opérationnels au printemps 2009 - aideront nos industries à toujours mieux cerner et comprendre ses publics cibles.

Le site de FEBELCEM est, lui aussi, un outil en constant développement. L'année 2007 s'était achevée par le lancement d'une toute nouvelle grille graphique. 2008 devait donc confirmer la pertinence de ce changement pour ne pas mettre à mal la fidélité de nos visiteurs... Clairement, le pari graphique fut une réussite. En effet, les statistiques générales du site [www.febelcem.be](http://www.febelcem.be) ont maintenu leur progression constante, pour dépasser aujourd'hui les 13.000 visiteurs par mois. Il est à noter que le record absolu de visites fut établi en mai 2008, avec très exactement 20.057 visiteurs. Pour un site professionnel qui n'a pas vocation à toucher le grand public, voilà un superbe résultat !

### **Nombre moyen de visiteurs par mois sur [www.febelcem.be](http://www.febelcem.be)**



La réussite globale du site n'est pas le fruit du hasard, mais d'un travail de longue haleine sans cesse répété. En effet, le site de FEBELCEM n'est pas simplement tenu à jour régulièrement, il bénéficie aussi systématiquement d'un travail de réflexion portant à la fois sur l'évolution de ses rubriques et de ses fondements techniques (pour 2008 : optimisation du moteur de recherche, optimisation du référencement général, multiplication des liens partagés, instauration d'un outil de gestion interne...)



### Consolider notre présence dans la presse

Qu'il s'agisse de défendre le processus industriel ou de promouvoir une image innovante, chaleureuse, moderne du matériau béton, la cellule communication multiplie les opportunités de présence dans la presse (conférences de presse, aide à la rédaction d'articles ou de dossiers de presse, annonces presse lors de la publication de documents...). Soutenu dans ce travail par la société Interel, FEBELCEM a organisé en 2008 quatre opérations de communication sous la bannière de infobeton.be. Ces coups médiatiques ont attiré une presse nombreuse pour découvrir :

- le stand Batibouw et sa cuisine tout en béton,
- Le concours « Concrete Design Master Class » à Anvers,
- Le 28<sup>ème</sup> Concrete Day dont le thème était « Concrete@work »,
- La visite guidée du théâtre « le Manège » à Mons, en compagnie de l'architecte Hebbelinck.

Ce travail au quotidien continue de porter ses fruits, puisque ce sont à nouveau près d'une centaine d'articles qui auront été publiés dans la presse écrite nationale en un an ! Il est à noter que la télévision s'est aussi intéressée à nos actions, puisque la RTBF fit écho de notre stand à Batibouw alors que RTL-tvi vint rendre compte de l'actualité de notre secteur lors du Concrete Day.

Enfin, pour nourrir les besoins en images de FEBELCEM, de nouveaux reportages photographiques furent réalisés avec la collaboration du photographe Laurent Brandajs. Ces photos mettent un accent particulier sur les intérieurs en béton.

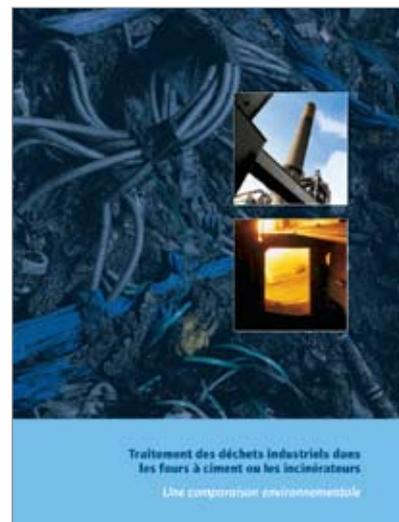
### Des outils d'information toujours plus nombreux

La collaboration entre le département Écologie industrielle et la cellule communication de FEBELCEM aura fonctionné à plein régime en cette année 2008. Trois outils de communication importants en sont la preuve :

- Un dépliant didactique, réalisé avec l'aide rédactionnelle de la société « Green Facts », fut publié en début d'année sous le label FEBELCEM. Intitulé « Traitement des déchets industriels dans les fours à ciment ou les incinérateurs. Une comparaison environnementale », ce dépliant démontre clairement que l'utilisation des déchets dans la production de ciment en tant que substitut d'une partie des combustibles fossiles et des matières premières constitue la meilleure option. Cette publication reçut un très bel écho médiatique et connu un prolongement informatique toujours consultable sur [www.coprocessing.info](http://www.coprocessing.info).



L'architecte Pierre Hebbelinck lors d'une conférence de presse organisée à Mons.  
Photo : Fortea





- Le deuxième rapport annuel de Fedieux fut réalisé en mars 2008, permettant ainsi à notre fédération sœur d'entamer une démarche suivie d'actualisation de sa communication (chiffres clés du secteur, etc.).

- Une nouvelle publication intitulée « *Carrière et Développement Durable, un engagement au quotidien* » fut réalisée pour le secteur des industries extractives. Cette publication met en exergue les nombreux efforts réalisés par les carrières en matière de modernisation des installations, de valorisation des ressources naturelles, de diminution de l'impact des transports, de sauvegarde d'espèces animales, de dialogue avec les riverains, etc. Un tableau complet et convaincant qui démontre le réel engagement du secteur en matière de Développement Durable.

Pour évoquer les produits plus classiques, le département communication réalisa encore divers imprimés (invitations aux journées d'information, programmes pour le GBEE...) et de très nombreux textes : discours, communiqués, mémorandum, articles de presse, dossiers techniques, etc.

### Un partenariat très suivi

Enfin, la cellule communication fut très active en matière de collaboration avec ses partenaires professionnels. Elle a réalisé, notamment, onze bulletins d'information « Quadraria » (pour lesquels une nouvelle maquette fut réalisée), aidé activement l'association IMA dans le cadre du « Mineral Day » et plus généralement, est intervenue à de nombreux titres (conseils, production, gestion du site internet...) pour le Groupement belge du Béton et infobeton.be. Tout ceci sans oublier les contacts étroits qui unissent l'équipe communication de FEBELCEM à ses collègues de l'Union Wallonne des Entreprises, de la FEB, de la Confédération Construction, de CEMBUREAU et du Syndicat Français de l'Industrie Cimentière.



## 6. Le paysage social en 2008

*L'actualité sociale du secteur en 2008 aura été marquée par les travaux liés à l'Accord Interprofessionnel (AIP). Résumer l'état d'esprit qui a prévalu à cet accord établi pour la période 2009/2010 peut se faire en quelques mots : « A situation exceptionnelle, accord exceptionnel ».*

### AIP 2009 - 2010

Dans une période de crise majeure - tant financière qu'économique (et encore assortie d'un climat politique difficile) - l'Accord interprofessionnel, ratifié par les partenaires sociaux pour les années 2009-2010 et exécuté par la loi de relance économique, entend « répondre de façon proactive au ralentissement économique ». C'est dans cet esprit qu'ont été dégagées les marges indispensables pour la réduction des charges des entreprises confrontées à la récession économique.

### Un contexte de compétitivité défavorable

Pour rappel, sur la période 1996/2007, les **coûts salariaux** en Belgique, même si leur évolution a été plus faible qu'en France et aux Pays-Bas, restent nettement plus élevés que ceux qui prévalent en Allemagne.

Par ailleurs, en terme de **productivité du travail**, la Belgique affiche le plus faible taux de croissance du PIB par heure travaillée.

En outre, l'**inflation** belge s'est maintenue à un niveau relativement élevé entre 1996 et 2007 (plus élevée en moyenne qu'en France et en Allemagne et inférieure à celle des Pays-Bas).

### Deux types de mesures favorables doivent être envisagés

D'une part, les mesures qui garantissent la **modération salariale** – dont la limitation des augmentations salariales à la seule indexation automatique pendant la durée de l'AIP.

Il n'y a donc plus de norme salariale ni de marge pour une augmentation salariale brute au-delà de l'évolution de l'indice santé. Néanmoins, des avantages nets (non assujettis à l'ONSS), tels que les chèques repas et les « écochèques », pourront être octroyés à concurrence de 125 € maximum pour 2009 et, sur base annuelle en régime de croisière, de 250 € maximum en 2010 (montants par travailleur).

D'autre part, les mesures qui permettent de **réduire le coût salarial**. Plusieurs régimes existants de réduction des charges des entreprises sont ainsi réévalués :

- **Réduction pour le travail de nuit et en équipes : relèvement du pourcentage d'exonération**

La dispense partielle du versement du précompte professionnel s'élève actuellement à 10,7 % des rémunérations imposables incluant les primes d'équipe. À partir du 1<sup>er</sup> juin 2009, ce taux passera à 15,6 % dans des limites précisées par la loi de relance économique.

- **Réduction pour les heures supplémentaires : élargissement des avantages fiscaux**

Avec la loi de relance économique, l'exonération fiscale du quota annuel de 65 heures supplémentaires par année civile a été portée à 100 heures au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le sera à 130 heures à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

- **Réduction de « correction salariale » et compensation financière de l'enveloppe de négociation**

En compensation de la perte de compétitivité, la dispense existante de 0,25 % du précompte professionnel sera renforcée et élevée respectivement à 0,75 % sur les salaires octroyés au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et à 1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2010.



Photo : diathèque CBR



Photo : J. Van Hevel

#### • Prorogation des mesures en faveur de la recherche et de l'innovation

En raison du rôle central que joue l'innovation dans l'amélioration de la compétitivité des entreprises européennes au niveau de l'économie mondiale, les mesures d'encouragement à toutes les formes d'innovation ont été une nouvelle fois prorogées. La loi de relance économique poursuit ainsi le renforcement d'une économie compétitive par deux mesures importantes :

- La prolongation du système des primes uniques à l'innovation pour les années civiles 2009 et 2010 ;
- La dispense partielle de versement du précompte professionnel à retenir sur les salaires des travailleurs occupés dans le cadre de la recherche scientifique dont le pourcentage a été porté à 75 % au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

#### • Simplification des plans d'embauche

La réforme des plans d'embauche prévoit la suppression d'un certain nombre de réductions pour divers groupes cibles ainsi qu'une réorientation spécifique du groupe cible « jeunes ».

#### Prolongation des mesures en matière de prépension

En exécution de l'AIP 2009-2010, le plan de relance économique prolonge de deux ans les dispositions relatives à :

- La prépension plein temps à **56 ans** avec 33 ans de carrière et 20 ans de travail de nuit ; la prépension à **56 ans** avec 40 ans de carrière (CCT n° 92) ;
- La prépension à mi-temps à partir de **55 ans** sur base d'une convention collective conclue par le secteur ou l'entreprise ;
- La prépension à mi-temps à partir de **58 ans**, sur simple accord écrit entre l'employeur et le travailleur.

#### Développement social durable : Formation, Santé - Sécurité et Protection - Prévention au travail

Dans le contexte du développement d'une économie innovatrice et concurrentielle en faveur d'un emploi de qualité, l'ensemble des groupes cimentiers poursuit ses programmes de formation afin de permettre aux salariés de s'inscrire dans la stratégie de développement durable tout en étant en adéquation avec les évolutions de leurs métiers.

Les sociétés cimentières ont renouvelé par CCT (Convention Collective de Travail) leur engagement d'être un acteur proactif dans le cadre du développement durable. À cette fin, la valorisation des combustibles et des matières de substitution doit se dérouler de manière fiable à tous les niveaux : santé des travailleurs et du voisinage, qualité optimale des ciments, impact de la production sur l'environnement...

Les sites de production de ciment assurent pleinement la prise en compte des préoccupations relatives à la santé et à la sécurité :

- Analyse de risques ;
- Amélioration des procédures – Instauration de nouvelles procédures ;
- Formations qui les accompagnent – Formations aux tâches à risques.

Des plans d'actions spécifiques sous-tendent cette démarche et participent à la généralisation d'une culture d'entreprise où chacun devient acteur de la sécurité.

Exemples :

- Renforcer la mise en application du code du bien-être au travail ;
- Favoriser les changements de comportement chez les travailleurs par la promotion d'une culture de prévention des risques.

Dans le cadre d'une politique globale « Qualité, Environnement, Santé-Sécurité », en acteurs proactifs du développement durable, les entreprises cimentières cherchent sans cesse à réduire les risques professionnels en mettant à disposition des équipements et des lieux de travail sains et sûrs :

- Exigences de critères généraux auxquels les lieux de travail doivent répondre ;
- Choix, achat et utilisation d'équipements de protection collective ;
- Premiers secours et premiers soins dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise ;
- Souci des ambiances thermiques.

Les entreprises cimentières se sont engagées à la mise en œuvre de pratiques opérationnelles sûres visant à garantir la santé et la sécurité de leurs collaborateurs. Elles attendent de chacun d'eux qu'il s'implique au quotidien en apportant sa contribution permanente au respect de cette politique comprenant procédures, outils et plans d'action, renforcés dans les Comités de Prévention et de Protection au Travail. Elles exigent de leurs collaborateurs le strict respect des consignes et l'utilisation des équipements de protection collective et individuelle requis avant exécution de tout travail.

L'amélioration des résultats en matière de santé et de sécurité s'intègre donc dans une optique de durée et de responsabilisation de tous les acteurs.

### Sensibilisation et suivi de l'Accord européen sur la silice cristalline alvéolaire

#### Enjeux

Pour rappel, un Accord de dialogue social européen (ESDA) a été signé en avril 2006 par quatorze secteurs industriels (dont le secteur cimentier) et les représentants des organisations syndicales européennes.

En Belgique, FORTEA, en collaboration avec le Groupement des Sablières et d'autres fédérations concernées, a contesté en 2007 le projet de loi « diminution de la valeur limite à 0,05 mg/m<sup>3</sup> » et a permis d'éviter, après plusieurs réunions au Comité Supérieur pour la Sécurité et la Protection au Travail, une aggravation des dispositions existantes dans la législation belge.

#### Implémentation de l'accord social

FORTEA a lancé une formation « poussières » dans le but de mettre en œuvre les meilleures pratiques permettant de prévenir et de minimiser les risques d'exposition aux poussières.

En vue de la remise du premier rapport « Silice cristalline NEPSI » en mars 2008, les mesures d'empoussièrement et d'analyse des échantillons ont été effectuées sur site par le « Centre Terre et Pierre » et analysées par le « Centre national de Recherche scientifique et technique pour l'Industrie Cimentière ». Quant à FEBELCEM, elle a rempli le questionnaire pour les fabriques de ciments au niveau national et l'a transmis à l'organisation européenne CEMBUREAU.

#### Formation professionnelle permanente et Lauréats du travail

Par CCT, les entreprises du sous-secteur s'étaient engagées à consentir un effort pour la formation à concurrence de 1,9 % des rémunérations brutes déclarées à l'ONSS.

Les cimentiers soutiennent leurs efforts dans une politique dynamique de formation par une information et un dialogue permanents sur les plans de formations, dont le suivi est effectué en Conseil d'entreprise et au niveau sectoriel.

#### Simplification du bilan social et récolte d'informations relatives à la formation informelle :

Avec le nouveau bilan social, les formations formelles sont prises en considération aussi bien que les formations plus informelles : formation à la fonction, accompagnement personnalisé ou encore divers parrainages (par exemple, à l'implémenta-



Photo : J. Van Hevel



Photo : diathèque CBR

tion de la nouvelle organisation du travail ou encore d'un système de gestion pour une maintenance moderne assistée par ordinateur, etc.).

#### Titres et insignes d'honneur du travail

Pour rappel, en 2007, les administrateurs de FEBELCEM et FEDIEX ont confié à FORTEA le suivi de la procédure pour la désignation des Lauréats du travail. FORTEA, véritable centre de services, est une structure commune pour le secteur « Industrie cimentière » ainsi que pour le secteur « Industrie de la production de chaux, calcaires, dolomies et produits connexes - Industrie des carrières ». Une campagne d'information avait été engagée pour faire connaître cette initiative. Le Comité national organisateur, présidé par M. Olivier Bertrand, ainsi que les Comités régionaux de sélection ont poursuivi leurs missions jusqu'en décembre 2008.

De ces travaux sont ressortis 355 candidats (FEBELCEM & FEDIEX) promus aux insignes d'honneur du Travail :

- Le titre et l'insigne de cadet du travail décernés aux jeunes travailleurs remarquables pour leur esprit d'initiative et de devoir, leur sens des responsabilités et leur désir de perfectionnement.
- Le titre et l'insigne d'honneur de bronze attribués aux travailleurs satisfaisant à l'examen de leurs qualités professionnelles, organisé par l'Institut royal des Élités du Travail de Belgique en collaboration avec les organisations professionnelles et des travailleurs.
- Le titre et l'insigne d'honneur d'argent remis, sur avis favorable du Comité national organisateur et du Commissaire général du Gouvernement, aux travailleurs recherchant la qualité du travail dans une dynamique constante.
- Le titre et l'insigne d'or octroyés, sur proposition des Ministres de l'Emploi et de l'Économie, par Sa Majesté le Roi, récompensent des personnes pour les services rendus à leur secteur professionnel et à leurs collègues de travail.

La remise des insignes s'est déroulée le 15 février 2009 lors d'une séance d'hommage.

#### Élections sociales (mai 2008)

Après des débuts difficiles liés à l'adoption de la réglementation, les élections sociales se sont déroulées sans trop de problèmes. Grâce aux notions clés utilisées dans cette réglementation et restées inchangées par rapport à 2004 (« Unité technique d'exploitation », « personnel de direction », etc.), peu de litiges sont survenus dans la phase préélectorale.

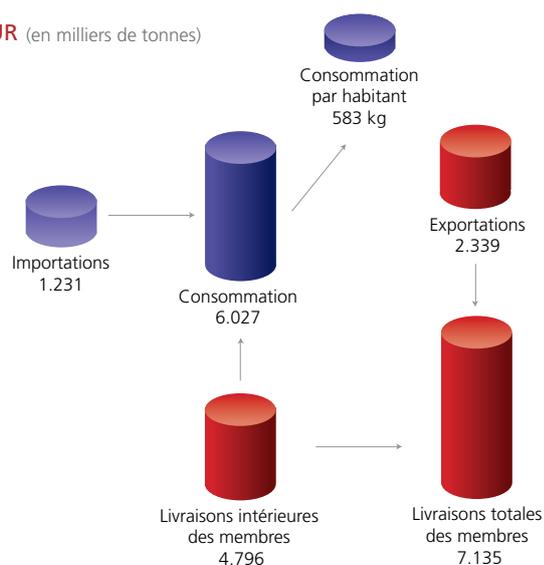
Au cours de la phase électorale, ce sont les problèmes classiques qui se sont rencontrés : complexité de la procédure, lourdeur administrative, etc.

Quant aux résultats, ils ont été fort semblables à ceux de 2004 : aucun bouleversement n'est apparu dans les équilibres syndicaux.

Par ailleurs, selon la Fédération des Entreprises de Belgique, la préparation des élections sociales s'avère trop onéreuse, trop stricte, particulièrement formaliste et trop longue (procédure de 150 jours civils). En plus des efforts financiers, la préparation de ces élections requiert beaucoup d'organisation de la part des entreprises. Dès lors, les entreprises souhaitent une simplification de la procédure en vue de rendre le déroulement de ces élections plus efficace à l'avenir.

## 7. Annexe statistique

### SCHÉMA DU SECTEUR (en milliers de tonnes)



### LIVRAISONS TOTALES DES MEMBRES

Années	Ciment Portland		Ciment métallurgique		Total ciment (x 1.000 t)
	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	
1995	4.117	56,8	3.127	43,2	7.244
2000	4.187	55,8	3.323	44,2	7.510
2005	3.810	57,8	2.777	42,2	6.587
2007	4.039	58,3	2.891	41,7	6.930
2008	4.094	57,4	3.042	42,6	7.135

Source : FEBELCEM

### EMPLOI DANS L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

Années	Nombre d'employés (moyenne mensuelle)	Nombre d'ouvriers (moyenne mensuelle)	Nombre total d'heures prestées
1995	680	1.139	1.768.312
2000	777	1.086	2.676.617
2005	545	744	2.270.593
2007	484	612	1.686.837
2008	538	641	1.814.710

Source : PRODCOM

### INVESTISSEMENTS DES MEMBRES DE FEBELCEM

Années	Matériel roulant, installations, machines et équipements	Terrains et constructions (x 1.000 €)	Total investissements
1995	40.932	6.689	47.621
2000	56.812	8.346	65.158
2005	25.927	4.923	30.851
2007	33.880	9.895	43.775
2008	20.864	4.072	24.936

Source : FEBELCEM

**CHIFFRE D'AFFAIRES**

Années	1995	2000	2005	2007	2008
en millions d'euros	515,8	555,0	465,3	486,2	513,1

Source : PRODCOM

**LIVRAISONS DES MEMBRES A L'EXPORTATION (%)**

Années	1995	2000	2005	2007	2008
<b>Destination</b>					
Pays-Bas	47,6	42,4	35,1	59,6	
France	40,8	46,9	44,0	23,3	
Allemagne	5,9	4,4	8,1	4,7	
G.D. Luxembourg	0,6	1,0	0,9	4,1	
Royaume-Uni	1,7	0,8	0,7	3,1	
Autres UE	0,0	0,3	4,7	0,0	
<b>TOTAL U.E.</b>	<b>96,6</b>	<b>95,8</b>	<b>93,5</b>	<b>95,3</b>	<b>94,4</b>
<b>HORS U.E.</b>	<b>3,4</b>	<b>4,2</b>	<b>6,5</b>	<b>4,7</b>	<b>5,6</b>
Europe extra U.E.	0,0	1,4	0,1	0,3	0,2
Afrique	2,1	1,8	5,1	3,9	4,6
Amérique	0,5	0,4	0,4	0,0	0,0
Asie	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1
Océanie	0,8	0,5	0,6	0,5	0,3
<b>TOTAL (1.000 t)</b>	<b>2.039</b>	<b>2.189</b>	<b>2.174</b>	<b>2.281</b>	<b>2.339</b>

Source : FEBELCEM

**CONSOMMATION DE CIMENT DANS LES PAYS DE L' U.E. (X 1.000 T)**

Années	1995	2000	2005	2007	2008
<b>Pays</b>					
Belgique	5.762	6.125	5.795	5.954	6.027
Pays-Bas	5.300	6.250	5.376	5.912	6.325
France	19.822	20.633	22.515	24.803	24.116
Allemagne	38.486	35.683	27.043	27.352	27.338
G.D. Luxembourg	511	534	538	591	571
Royaume-Uni	12.740	13.360	13.711	14.486	12.402
<b>TOTAL U.E. des 27</b>	<b>216.221</b>	<b>221.147</b>	<b>239.052</b>	<b>261.235</b>	<b>241.614</b>

Source : Cembureau

## LIVRAISONS DES MEMBRES EN BELGIQUE

## Par mode de transport et de conditionnement

Années	Total (x 1.000 t)	Mode de transport			Conditionnement	
		Eau (%)	Fer (%)	Camion (%)	Sac (%)	Vrac (%)
1995	5.205	3	0	97	21	79
2000	5.321	3	0	97	16	84
2005	4.413	5	0	95	12	88
2007	4.650	5	0	95	11	89
2008	4.796	5	0	95	10	90

## Par catégorie et classe

Années	Total (x 1.000 t)	Ciment Portland			Total	Ciment métallurgique			Total		
		Classe de résistance				Classe de résistance			Classe de résistance		
		32,5	42,5	52,5		32,5	42,5	52,5	32,5	42,5	52,5
		(%)				(%)			(%)		
1995	5.205	24	20	11	55	16	29	45	40	49	11
2000	5.321	18	16	14	48	16	36	52	34	52	14
2005	4.413	16	7	27	50	13	36	50	29	43	27
2007	4.650	15	7	31	53	14	33	47	29	40	31
2008	4.796	14	7	31	52	8	40	48	22	47	31

## Livraisons aux industries transformatrices

Années	Total (x 1.000 t)	Produits en béton & Fibres-ciment		Béton prêt à l'emploi		Livraisons sur chantier		Livraisons au négoce	
		(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)
1995	5.205	1.384	26,6	2.366	45,5	240	4,6	1.145	22,0
2000	5.321	1.420	26,7	2.723	51,2	316	5,9	863	16,2
2005	4.413	1.172	26,6	2.291	51,9	356	8,1	595	13,5
2007	4.650	1.216	26,15	2.573	55,3	271	5,8	590	12,7
2008	4.796	1.274	26,56	2.690	56,3	295	6,2	537	11,2

Source : FEBELCEM



**FEBELCEM**  
Membre de Fortea

Partenaire d'[infobeton.be](http://infobeton.be)

**FEBELCEM A.S.B.L.**

Boulevard du Souverain, 68

1170 Bruxelles

Tél. : 02.645.52.11

Fax : 02.640.06.70

[info@febelcem.be](mailto:info@febelcem.be)

[www.febelcem.be](http://www.febelcem.be)